

pour présenter devant nos législateurs un amendement modifiant l'odieux de cette clause.

Car, il ne se rencontre pas toujours des juges aussi humanitaires que celui qui présida au procès Bélanger.

Il y a quelques années, à Montmagny, un homme, du nom de Gosselin, fut accusé de meurtre et condamné à subir son procès.

Le grand connétable de Québec descendit à Montmagny, vint chercher la femme de Gosselin, la conduisit à la ville, où il la garda séquestrée chez lui.

C'est en vain que l'avocat de la défense voulut voir la femme Gosselin, alléguant qu'il avait besoin de lui parler pour aider la préparation des preuves en faveur de l'accusé on lui refusa toute entrevue avec elle.

La veille ou le jour du procès, le grand connétable, sans se relâcher de sa surveillance, ramena la femme Gosselin à Montmagny. Elle comparut dans la boîte aux témoins, et ce fut sa déposition qui fit plus pour la condamnation de son mari que tous les autres témoins de la Couronne ensemble.

L'avocat de l'accusé appela successivement devant deux tribunaux différents de cette injustice criante. La loi—la loi des hommes—décida entre ces appels désespérés d'une âme droite que l'iniquité et la cruauté révoltent.

Oui, la loi est injuste.

Un mari ivrogne, fainéant ou débauché se refuse à pourvoir à la subsistance de sa femme. Celle-ci alors, travaille, peine, pour gagner de quoi s'habiller et vivre.

Eh bien, ce lâche, ce triste mari, ce pitoyable citoyen peut, s'appuyant sur la loi, forcer sa femme à lui remettre le gain de ses sueurs afin qu'il aille le dépenser à la satisfaction de ses vices, où bon lui semblera.

Une amie m'a raconté qu'elle eut chez elle, en qualité de domestique, une de ces victimes du mariage, qui, à chaque mois, était forcée de verser entre les mains du mari, qu'elle ne voyait qu'à cette occasion, les gages qu'elle recevait mensuellement pour ses services.

Quand a-t-on entendu seulement

une protestation indignée contre pareille injustice ?

La semaine dernière, encore, comparait devant un magistrat de cette ville, un homme qui, depuis quatorze ans—quatorze ans!—vivait ainsi aux dépens de sa malheureuse femme.

Durant ce laps de temps—l'épouse le déclara sous serment—le mari n'avait pas apporté à la maison la valeur de cent dollars, mais à chaque fois que sa femme rentrait au logis avec l'argent qu'elle avait péniblement gagné au dehors, le mari le lui enlevait, au nom de la loi, et allait ailleurs le dépenser selon sa fantaisie.

Le juge, justement irrité contre pareil monstre, voulut lui infliger une punition sévère, mais le maximum de la peine ne s'élevait qu'à six mois de prison.

Six mois de prison contre quatorze ans de servitude humiliante et haïssable, vrai, la proportion n'est pas égale.

Il est grand temps que les femmes soient éclairées sur leurs droits et qu'elles prennent leurs intérêts en mains propres afin d'obtenir justice, puisqu'il ne se trouve aucun homme assez généreux pour le demander à leur profit.

FRANÇOISE

À propos d'anniversaire.

Nos remerciements à tous les correspondants qui nous ont envoyé leurs félicitations et leurs vœux à l'occasion du troisième anniversaire du JOURNAL DE FRANÇOISE. Nous ne pouvons résister au plaisir de reproduire quelques extraits des journaux et d'une lettre fort encourageante qui nous est adressée par un membre éminent du clergé canadien, parce que ces éloges s'adressent surtout aux collaborateurs de premier choix qui contribuent, par leurs articles, au succès et à la popularité de notre revue :

“ Le No. 24 est près du ber d'un nouvel an, et c'est avec plaisir que je viens aujourd'hui renouveler l'abonnement de la troisième année. A mon sens, *Le Journal de Françoise* est l'un des mieux rédigés du pays, et la lecture qu'il nous fournit vaut mieux

que l'or et l'argent en principe et en pratique... ”

De notre excellente collègue, Hélène Dumont :

Le “ *Journal de Françoise* ” vient d'entrer dans son troisième printemps. Nous allons, n'est-ce pas, Mesdames, lui souhaiter toutes les roses du succès, sous forme de bienfaits résultats moraux... avec une pluie abondante et régulière de “ bank notes ”, qui en assure la force et la durée. Comment ne pas féliciter chaudement la directrice intelligente et courageuse qui poursuit sans faiblir sa route unique en notre pays et fraye un passage à maintes idées généreuses que jusqu'ici de traditionnels obstacles avaient arrêtées.

Du *Journal* :

Nous saluons avec le plus grand plaisir l'entrée du “ *Journal de Françoise* ” dans sa troisième année. Cette revue féminine a une valeur incontestable. Nous n'en sommes plus à compter les services qu'elle rend aux lettres canadiennes ni à énumérer les mérites de la femme distinguée qui la dirige. Le “ *Journal de Françoise* ” est aujourd'hui un journal qui compte, parce qu'il est lu et que ses lecteurs ne sont pas les premiers venus.

Nous souhaitons au “ *Journal de Françoise* ” un avenir digne de son passé.

De *L'Avenir du Nord* :

Nous présentons nos souhaits sincères de prospérité au *Journal de Françoise* qui vient d'entrer dans sa troisième année.

Cette “ gazette canadienne de la famille ” devrait être lue à tous les foyers.

Elle fournit une saine littérature, instructive et réconfortante dont notre élément féminin devrait être plus avide.

Du *Journal de Waterloo* :

Le seul journal au Canada, croyons-nous, qui soit dirigé par une femme, le *Journal de Françoise*, vient d'entrer dans sa troisième année. Cette jolie revue est toujours pleine de vie et d'intérêt, et semble devoir fournir une longue carrière. C'est ce que nous lui souhaitons de tout cœur.